

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer—Prolongement de l'Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Draguage pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des steamers fédéraux, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent's dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais judiciaires *in re* Reine Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cents dix-sept dollars et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au déficit du fonds des pilotes invalides de Montréal, résultant du détournement d'E. D. Davil, ci-levant registraire de la maison de la Trinité de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

30. *Résolu*, Que somme n'excédant pas deux cents cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inhumation de victimes du naufrage de l'Atlantic, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien des phares en bas de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien des phares de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien des phares du Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien des phares de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Pêcheries, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Pisciculture, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police maritime, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du vapeur *La Canadienne*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois dollars et quatre-vingt-onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'achats de vêtements et présents pour les Sauvages réunis à North West Angle, en vertu du traité d'octobre 1871, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la protection des bois des sauvages sur la réserve St. Pierre pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de transport de provisions à North West Angle, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.